



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL n°16

Date de la réunion : jeudi 07 mai 2026

Lieu : Yerville

Membres présents : Jean-Claude LEROY, Karima CHERKAOUI, Laetitia HANOUEY, Régis BETHENCOURT, Nourredine BOUCHLAGHEM, Mickaël BUNEL, Madani FERHATI, Patrick COQUELET, Laurent DURÉCU.

Assiste à la réunion : Antoine LOUET

Il est précisé que M. Antoine LOUET n'a participé à aucune décision ni à aucun vote durant la réunion.

Membres excusés : Charlotte CANU, Issa COULIBALY

Membre non excusé : Alexis BELHACHE

Invitée : Annaëlle VIVET, Directrice du DFSM

ORDRE DU JOUR

- Civilités.
- Approbation du Procès-Verbal n°15 du 14 avril 2026:
 - Rectification d'une erreur matérielle relative à la liste des présents.
- Démissions et continuité de fonctionnement :
 - Démission du Secrétaire Général et membre du Comité Directeur ;
 - Démission d'un membre du Comité Directeur ;
 - Organisation transitoire des fonctions vacantes.
- Organisation du Secrétariat Général :
 - Élection du Secrétaire Général ;
 - Élection du Secrétaire Général Adjoint.
- Fonctionnement des commissions :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



- Commission Départementale des Règlements et Contentieux ;
- Commission Départementale de Discipline ;
- Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes ;
- Commission Départementale des Calendriers ;
- Commission Départementale d'Appel.
- Dossier disciplinaire – M. Frédéric LUCAS.
- Organisation administrative et procédures documentaires :
 - Présentation des procédures relatives à l'organisation de travail entre commissions et salariés.
- Informations et points divers.
- Questions diverses.

CIVILITÉS

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

RECTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL N°15 DU 14 AVRIL 2026

Le Comité Directeur constate une erreur matérielle dans le procès-verbal n°15 du 14 avril 2026 concernant la situation de M. Nourredine BOUHLAGHEM, mentionné comme présent alors qu'il était absent excusé.

En conséquence, le Comité Directeur décide, à l'unanimité des membres présents :

- de reclasser M. Nourredine BOUHLAGHEM dans la liste des membres absents excusés ;
- de le retirer de la liste des membres présents du procès-verbal n°15.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL N°15 DU 14 AVRIL 2026

Le procès-verbal n°15 du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la correction adoptée ci-dessus.





DÉMISSIONS ET CONTINUITÉ DE FONCTIONNEMENT

Le Comité Directeur prend acte des démissions suivantes :

- M. Philippe DAJON,

Secrétaire Général,

Responsable du pôle juridique

et Président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux ;

- M. Denis PREVEL,

membre du Comité Directeur,

membre de la commission départementale d'Appel,

membre de la commission départementale des calendriers.

Le Comité Directeur constate les vacances de postes résultant de ces démissions.

Une réflexion est engagée concernant l'organisation transitoire du fonctionnement des instances concernées ainsi que les modalités de remplacement des membres démissionnaires.

ORGANISATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Comité Directeur prend acte de la démission de M. Philippe DAJON de ses fonctions de Secrétaire Général.

Dans le cadre du remplacement de cette fonction, un appel à candidatures est lancé auprès des membres présents de l'assemblée.

Aucune candidature spontanée n'étant exprimée, M. Laurent DURÉCU, Secrétaire Général Adjoint, présente sa candidature au poste de Secrétaire Général.

Après échanges, la candidature de M. Laurent DURÉCU est proposée au vote.

M. Laurent DURÉCU est élu Secrétaire Général du District à l'unanimité des membres présents.

À la suite de cette élection, le poste de Secrétaire Général Adjoint devient vacant.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



M. Nourredine BOUCHLAGHEM interroge alors l'assemblée afin de savoir si un membre présent souhaite faire acte de candidature.

M. Madani FERHATI intervient et présente sa candidature.

La candidature de M. Madani FERHATI est proposée au vote.

M. Madani FERHATI est élu Secrétaire Général Adjoint à l'unanimité des membres présents.

La prise de fonction de M. Laurent DURÉCU en qualité de Secrétaire Général est immédiate.

À compter de cette élection, M. Laurent DURÉCU assure le secrétariat de séance pour la poursuite de la réunion ainsi que la rédaction du présent procès-verbal.

La mission de secrétaire de début de séance assurée par M. Nourredine BOUCHLAGHEM prend fin à l'issue du présent point.

INTERVENTION DE M. LAURENT DURÉCU – PRISE DE FONCTION

À la suite de son élection, M. Laurent DURÉCU remercie les membres du Comité Directeur pour la confiance accordée.

Il indique aborder cette responsabilité avec humilité, sérieux et une volonté affirmée de s'investir pleinement au service du District et du collectif.

Il souligne son attachement au respect des règlements de la Fédération Française de Football, à la clarté des décisions et au bon fonctionnement des commissions départementales.

Il précise souhaiter inscrire son action dans un esprit de confiance, de transparence et de responsabilité, en étroite collaboration avec le Président, les membres du Bureau, le Comité Directeur, les commissions ainsi que l'ensemble des acteurs du District.

Il rappelle également l'importance du dialogue avec les clubs et de relations respectueuses avec les salariés et les équipes administratives du District.

Enfin, il conclut son intervention en affirmant que l'écoute, le respect et le sens du collectif constitueront les fondements de son engagement dans ses nouvelles fonctions.

Le Comité Directeur prend acte de cette déclaration.



DÉMISSIONS ET RECOMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RÈGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Le Comité Directeur prend acte des démissions de :

- M. Philippe DAJON (Président) ;
- M. Dominique FONTAINE (Secrétaire) ;
- Mme Jessica BEAUFILS ;
- M. Kevin BURETTE ;
- M. Jean-Michel FRUMERY ;
- Mme Arlette PREIRA.

Il est précisé que M. Pascal ROGER n'est pas démissionnaire et demeure membre de la commission.

Avant le vote relatif à la reconstitution de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, une intervention est formulée concernant l'organisation et le fonctionnement des instances juridictionnelles.

Il est notamment rappelé l'importance des principes d'indépendance, d'impartialité et de bonne gouvernance applicables aux commissions juridictionnelles, ainsi que la nécessité de préserver la sécurité juridique des décisions rendues et la confiance des clubs dans le fonctionnement des instances du District.

Après échanges entre les membres du Comité Directeur, le Président du DFSM reçoit délégation afin de proposer au vote la reconstitution suivante :

- M. Laurent LEFEBVRE ;
- M. Jean-Luc TIRET ;
- M. Sébastien LEBAS ;
- M. François LANSOY ;
- M. André FLEURY ;
- M. Didier DELAUNAY ;
- M. Pascal ROGER (membre confirmé).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les propositions sont adoptées à la majorité des membres présents, avec une abstention exprimée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, il appartiendra aux membres de la commission ainsi désignés de procéder à l'élection du Président de la commission lors de leur réunion constitutive.

Concernant M. Vincent LEFÈVRE, élu lors du procès-verbal n°15 du 14 avril 2026, il est précisé qu'à la date de la présente réunion, celui-ci n'a pas encore fait connaître son positionnement quant à son intégration effective au sein de la commission.

Au cours des échanges, M. Madani FERHATI interroge le Président au sujet d'un potentiel candidat s'étant manifesté auprès de lui pour intégrer cette commission.

Le Président indique qu'une demande officielle de candidature devra lui être transmise avant toute étude par le Comité Directeur.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Le Comité Directeur prend acte de la démission de M. Denis OLIVIER.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES JEUNES

Le Comité Directeur prend acte de la démission de M. Denis OLIVIER de son poste de Président par intérim de ladite commission.

Le Comité Directeur entérine la décision de la commission ayant élu M. Thomas NIEMIER à la présidence de ladite commission.

M. Arnaud MARCHAND est élu à l'unanimité membre de cette commission.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS

Le Comité Directeur prend acte de la démission de M. Denis PREVEL.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL

Le Comité Directeur prend acte de la démission de M. Denis PREVEL.

DOSSIER DISCIPLINAIRE – M. FRÉDÉRIC LUCAS

Le Comité Directeur prend connaissance du procès-verbal de la Commission de Discipline faisant suite à son audition par ladite commission.

Dans ce procès-verbal, la radiation de M. Frédéric LUCAS de toute fonction administrative au sein des commissions du District est évoquée.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité des membres présents :

- de prononcer la radiation de M. Frédéric LUCAS de toute fonction ou participation au sein des instances administratives et commissions du DFSM ;
- de lever la suspension conservatoire prononcée le 13 avril 2026 à compter de la parution du présent procès-verbal.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PROCÉDURES DOCUMENTAIRES

Un document de travail relatif aux procédures documentaires administratives et juridiques du District est présenté au Comité Directeur.

Ce document, élaboré en amont dans le cadre d'un travail collectif associant les services administratifs et les réflexions institutionnelles engagées au sein du District, a pour objectif de structurer et harmoniser les pratiques documentaires applicables aux différentes instances du DFSM.

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

Le Président informe les membres de l'entretien réalisé avec une salariée, le Président et la Directrice dans le cadre du dossier relatif aux Règlements et Contentieux.

Dans le cadre des échanges intervenus au sein du Comité Directeur, il est rappelé que le DFSM doit analyser cette situation à la fois sous l'angle institutionnel et dans le cadre de la relation employeur / salarié.

Les membres sont d'accord pour souligner qu'une sanction sportive ne peut automatiquement entraîner une mesure disciplinaire relevant du droit du travail et qu'une analyse spécifique doit être menée au regard :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



- des fonctions exercées au sein du District ;
- de l'impact éventuel sur l'image et la crédibilité du DFSM ;
- des conséquences potentielles sur le fonctionnement interne de l'institution.

Par souci de transparence et d'information à l'égard des clubs, le Comité Directeur estime nécessaire qu'une nouvelle convocation soit programmée avec la salariée concernée sous la conduite du Président assisté de Mme Annaëlle VIVET, Directrice du District, et la représentante du CSE.

Le Comité Directeur rappelle enfin son attachement à la préservation de la crédibilité du District, de la cohérence institutionnelle et du respect des procédures en vigueur.

Par ailleurs, M. Antoine LOUET invite les membres du Comité Directeur à assister à son dernier match en qualité d'arbitre officiel pour ponctuer ses nombreuses années au service de l'arbitrage.

QUESTIONS DIVERSES

M. Patrick COQUELET évoque l'opportunité d'organiser une rencontre réunissant l'ensemble des présidents et membres des commissions départementales.

Cette rencontre aurait pour objectif de permettre aux différents membres de se retrouver, d'échanger et de prendre pleinement connaissance du fonctionnement interne du DFSM au siège de Yerville.

À l'initiative de M. Nouredine BOUCHLAGHEM, il est proposé que les dépenses liées à cette rencontre ne soient pas supportées par le DFSM afin de préserver l'équilibre financier du District.

M. Patrick COQUELET indique accepter d'assurer personnellement cette prise en charge financière.

Le Comité Directeur prend acte de cette proposition.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Président

M. LEROY Jean-Claude

Le Secrétaire Général

M. DURECU Laurent